

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

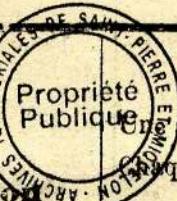
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre &amp; Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

## Municipalité ouvrière

Nous n'apprendrons rien à personne en disant que l'on comprend, sous la dénomination de municipalité, le pouvoir exécutif du conseil municipal se composant du maire et de ses deux adjoints se partageant la direction.

On ne viendra pas nous dire que notre appellation est fantaisiste, car tout le monde sait que le maire actuel est un maître-charpentier reçu même constructeur de navires, que son premier adjoint est maître-voilier et que le deuxième adjoint est un ex-maître tonnelier, ayant heureusement divorcé avec sa tille.

Comment se fait-il donc que cette municipalité ouvrière étant au pouvoir fasse tant d'ennuis à ce pauvre entrepreneur de lumière électrique en lui créant toutes sortes de difficultés pour ne pas le payer.

Seraït-il donc vrai que ces braves gens s'abaisseraient au rôle d'hommes de paille pour faire de la misère à un des leurs, à un brave travailleur qui s'est soumis à toutes les fantaisies que l'on a voulu lui imposer ?

De tels procédés ne font que déprécié les gens et il est malheureux que M. Légasse trouble les esprits à ce point jusqu'à leur faire jouer un rôle qui répugne à leur conscience de travailleurs.

Si leur ex maire voulait rompre une lance avec l'administrateur, il fallait donc qu'il reste en fonctions, que l'on sache et que l'on constate jusqu'où pouvaient aller ses aptitudes administratives ?

Au lieu de cela, il s'est dérobé et exerce un pouvoir occulte dont il fait endosser la responsabilité à des hommes de paille qui ne savent ni où ils vont, ni au juste ce qu'on leur fait faire.

Celui que nous plaignons c'est l'entrepreneur de l'éclairage public que l'on voudrait ruiner et au profit de qui encore ?

Et voilà des gens qui se disent démocrates et socialistes pour tordre le cou aux pauvres diables : allez le demander

à Grosvallet, à Penaud et à Thelot, ils vous diront ce que la ploutocratie leur fait supporter d'avanies et de difficultés pour arriver à les ruiner.

## LE PÈRE DES MARINS

Sous cette appellation familiale, on désigne communément le commissaire de l'inscription maritime : drôle de paternité parfois. S'il n'y avait que les sévérités du service, nous ne dirions rien car elles font partie obligatoire et intégrante du programme paternel. Tel n'est pas le cas, quand il s'agit des intérets professionnels maritimes.

A tort ou à raison, le commissaire de l'inscription maritime doit toujours s'en montrer l'intrépide défenseur, jusqu'à se compromettre au besoin : diable ! on n'est pas père pour rien d'une aussi nombreuse famille, surtout quand on se dit socio on le montre par des actes.

Ce n'est pas précisément ce que Monsieur notre commissaire a fait dans l'affaire des trappes, où il s'est montré l'adversaire irréductible de ses propres enfants.

D'abord pour les leurrer, il a fait procéder à un référendum dans des conditions fort irrégulières, tant est que le résultat en est plus que contesté comme n'étant l'émanation des intéressés.

A ce sujet, le conseil municipal avait protesté en séance contre la manière dont ce référendum avait été obtenu. Cette protestation toute anodine n'a pas été du goût de M. Bousquet, et il a trouvé le moyen, par intimidation, de la faire disparaître du procès-verbal.

C'est peut-être très adroit, mais ce n'est pas très chevaleresque, mais là ne se sont pas bornées ses tentatives d'atténuation de sa conduite vis à vis de ses enfants du quartier de l'île aux Chiens.

Tous les ans, ces braves pêcheurs, qui ont une société locale des marins, font une fête religieuse à l'occasion du début de la campagne, cette fête consiste en une grand'messe et à y offrir le pain bénit.

Pour se rapprocher de ses enfants qu'il avait méconnus quand il s'est agi d'autoriser les trappes en faveur de gens qui ne sont pour la plupart ni marins ni soldats, M. Bousquet, disons-nous, a fait de ses pieds et de ses mains pour se faire inviter à la fête des marins de l'île aux Chiens, il est même allé jusqu'à s'inviter à déjeuner chez le curé pour ce jour là.

Pour un socio cela nous étonne bien un peu, mais il y a tant de farceurs à user de cette étiquette, qu'un de plus ou de moins ne fait pas grand'chose dans l'affaire.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que son complice en l'affaire devait fournir un succulent et croquant petit cochon de lait élevé à cette intention.

Voilà un mois que l'on caresse ce projet, la fête aura-t-elle ou n'aura-t-elle pas lieu c'est ce que nous ne pouvons dire.

Ce que nous pouvons dire, c'est que le boulanger, qui en est président, a des raisons majeures pour ne pas mécontenter sa clientèle en faisant une politique qui ne serait pas de son goût.

De ce côté, nous ne pouvons que l'approuver et nous nous étonnons que le commissaire de l'inscription maritime tienne tant à imposer sa présence, quand il sait qu'elle n'aura rien d'agréable pour ses enfants, qu'il a renié dans un moment où ils faisaient appel à ses bons sentiments de protecteur et de défenseur naturel des marins.

Que l'on se rappelle cette apostrophe moqueuse qu'il lançait à l'un d'eux qui se faisait leur porte-parole : vous êtes trop malin, on va vous envoyer en France défendre vos intérêts.

— Ah ! mon commissaire, si vous aviez le pouvoir de faire un coup comme cela, que vous me feriez plaisir, cela me procurerait le bonheur d'aller embrasser ma pauvre vieille mère que je n'ai pas vue depuis tant d'années.

Voilà de ces répliques naturelles qui vous la coupent, mon commissaire, et malgré soi, malgré que l'on veuille paraître bon type il faut que l'idole dégringole du pedestal où elle se perche trop souvent.

On sait ce qu'il en coûte quelquefois d'être irrévérencieux, c'est à dire de ne

pas savoir courber l'échine au jour et à l'heure où il plait à l'idole de se montrer faste ou néfaste.

Mais les Normands de l'île aux Chiens, ou issus de tels, savent comme les Bretons qu'il y a des juges à Berlin, et comme tels ils se font inscrire eux aussi de la ligue des droits de l'homme, c'est un moyen de prouver la sincérité de leur républicanisme et de réclamer contre les abus dont ils pourraient être l'objet de la part de leur bon papa dont, ils connaissent aujourd'hui comment se traduisent ses bonnes intentions dites paternelles.

## Divertissements sélects

A plusieurs reprises déjà, nous avons élevé la voix au sujet de la mauvaise direction et des mauvais exemples que l'on donnait à la génération actuelle de la jeunesse de Saint-Pierre.

On se rappelle qu'à la suite de certains scandales, nous avons flagellé, comme il convenait, l'œuvre du patronage donnant asile à des mineurs, mineurs abandonnés à leurs mauvais instincts pour en tirer parti.

En temps et lieu, nous avons flétrit de voir lancer cette jeunesse dans la mêlée, de la voir tumultueuse et bruyante en chantant des pamphlets à travers nos rues. Cette éducation a d'autant plus lieu d'être flétrie qu'elle inculque l'hypocrisie et la lâcheté à toute une génération qui, pour le moment, n'a aucune responsabilité par son état de minorité. Hypocrisie parce que l'on apprend à des enfants à avoir une toute autre tenue ou attitude quand ils sont seuls ou quand ils sont en groupe. Timides et gauches quand ils sont un à un, ils deviennent lâches et agressifs quand ils sont en nombre.

Nous les avons vus à l'œuvre après la période électorale dernière, et nous avons dit ce que nous pensions de la moralité de l'œuvre du patronage en nous bornant aux résultats constatés.

Dans son dernier numéro, le Réveil a également rendu compte de l'incident qui s'est passé à l'Œuvre de mer, où ces petits jeunes gens avaient prémedité de faire du bousin.

Puisque ces explications n'ont pas suffi pour que l'on se rende à l'évidence, nous allons, bien à regret pour nos lecteurs, préciser sur ce que vaut la moralité du patronage, tout au moins au sujet des mineurs en faisant partie.

A la suite des faits scandaleux qui s'y sont passés, nous avons affirmé que l'on y introduisait de la boisson, comme nous avons dit que l'on y commettait des ordures que l'on ne voit même pas se produire dans les maisons publiques mal tenues.

Comme l'accusation est formelle, nous allons préciser: un certain soir,

quatre ou cinq jeunes sociétaires étaient en peine comment se divertir; leur esprit étant très inventif, ils eurent vite trouvé un sujet de distraction de leur goût.

Avec un ensemble digne d'un meilleur objectif, les quatre polissons déposaient à chacun des quatre coins ce que l'on est convenu d'appeler une sentinelle, puis ils s'enfuirent, laissant l'établissement sous cette garde ordurière.

Le lendemain, la personne chargée de faire les fonctions de concierge, était obligée de nettoyer les ordures de ces petits messieurs, à moins que ce ne fut de la matière sacrée.

Ce n'était qu'un premier essai. Cet hiver, un sociétaire, s'était avisé d'y aller passer la soirée. En entrant, il dépose sa canne et ses gants d'hiver. Encore oisifs en fait de distractions, nos jeunes raffinés ne trouvent pas de farce plus intelligente à faire que de (comment dire, c'est scabreux) déposer leur moutarde naturelle et infecte dans les gants de leur camarade.

Le pauvre diable, auquel cette sale et dégoutante farce a été jouée, avait bien lieu d'être mécontent, aussi il y a eu «barouf» et on en ferait à moins. Le directeur présent a eu pour toute précaution de recommander de taire ce nouveau scandale pour ne pas que la presse s'en empare.

Est-on édifié maintenant sur une partie de ce qui se passe au patronage. Quatre de ces jeunes gens avaient été expulsés, mais par une tolérance dont la complicité est la seule cause, deux ont été réintégrés officiellement et les autres efficacement. C'est ainsi que cela se pratiquait dans les maisons où autrefois on faisait de la fraude, les employés étant au courant des agissements frauduleux des patrons, on les gardait malgré leurs manquements.

## Gens qui ne font rien

L'infaillible Vigie et ceux qui la rédigent et l'inspirent de leur souffle tout puissant se plaignent, oh ! combien ! qu'il y ait des gens sous la calotte des dieux qui ne font rien, et ils leur offrent, sans doute au choix, une place de cirleur de bottes, de décrotteur de souliers, voire même de brosseur ou d'écornifleur.

Une vérité que nos adversaires ont peut-être perdue de vue, c'est que chacun ne choisit pas précisément sa voie, surtout pour être cirleur, décrotteur et même écornifleur. Il faut avant tout avoir des aptitudes professionnelles ou personnelles.

Bien entendu, pour nos inspecteurs de pavés mobiles, ce n'est pas travailler que d'être sous le joug d'un travail de tête; pour leur être agréable faudrait-il prendre la place des bœufs d'attelage ?

La matière animale, se vendant à poids, n'est pas notre faiblesse et nous laissons bien volontiers à ceux qui, tout propos, ne jurent que par leurs exploits ad hominem.

Certes, ces sortes de gens ne ressentent que le besoin d'exhaler leur venin, ou de chercher plaies et bosses; dans de telles conditions, on comprend qu'ils aient la prétention un peu cocasse de vouloir que les autres restent les bras croisés à déguster leurs malpropretés ou leurs conceptions malveillantes.

Ils se cantonnent dans l'anonymat, non parce qu'ils craignent la justice, dont indirectement ils font peut-être partie, mais par crainte de ramasser un ridicule plus gigantesque que ne peut être leur lâcheté. En effet, ils savent, pour l'avoir éprouvé maintes fois, que nous avons en réserve et à notre portée les onguents spéciaux qui conviennent aux maux dont ils sont affligés, eux ou leurs.

Qui nous empêcherait par exemple, pour donner satisfaction à la curiosité publique, d'évoquer les passages saillants des aventures de l'homme empêtré, du morphinomane ou du triple divorce.

Qui nous empêcherait encore d'extraire les parties les plus intéressantes de l'ouvrage en collaboration de MM. Alfred et Perigny, ouvrage annoté et considérablement augmenté par M. Sarah, agent d'assurances maritimes en retraite. On dit même que ça rapporte, quoique l'on ne soit qu'à la première édition.

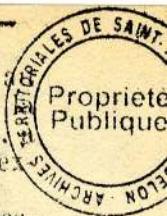
En ce faisant, nous rendrions peut-être service à nos concitoyens en leur procurant, par ces temps de gêne, sinon les moyens, tout au moins des indications pour faire fortune honorablement.

Dans tous les cas, en attendant mieux, nous pouvons leur dire que cet ouvrage, qui pourrait faire leurs délices, est en vente à la Librairie Nouvelle, Rue du Cherche-Midi, à Paris.

## TOUS PALMÉS

Certes, ce n'est pas un canard cette foi !

C'est tout ce qu'il y a de plus vrai, tous les protégés de marque de M. Angoulvant sont tous palmés, et lui s'est réservé la décoration pour services extraordinaires aux îles Saint-Pierre et Miquelon: rétablissement des finances de la colonie, apogée de son développement commercial, ouverture du patronage, intrigues baleinardes, impartialité la plus complète dans l'exercice de ses fonctions, a cimenté l'entente cordiale avec nos voisins par quelques bûches de bois à feu, a organisé et a réprimé une manifestation à titre d'agent provocateur.



Madame Eugène Salomon, femme de lettres et présidente de l'Association des enfants assistés; son mari était déjà palmé, et son beau-frère aussi.

Seule et unique notaire, elle sera d'ici nouvel ordre la seule femme palmée.

M. Jardon, ancien militaire devenu magistrat, a fait les fonctions d'inspecteur primaire, a beaucoup plus coûté à la colonie qu'il ne lui a rendu de services; auteur de plusieurs satires remarquées.

M. Larquière a tous les honneurs, doit certainement sa promotion, au point de vue littéraire, à la petite note de service que nous avons insérée dans le Réveil et au rapport qu'il a signé contre son prédécesseur, M. Filippi.

M. Bousquet, camarade de M. An-goulvant, acquiert une distinction honorifique par an, n'aura pas la poitrine assez large pour les porter toutes.

A titre littéraire, ou le dit poète, mais surtout s'est fait remarquer par son langage imagé avec les matelots. Comme services et recommandations, s'est distingué par trois condamnations qu'il a fait infliger à l'adversaire de M. Légasse. Traite ses amis de savates, quand ils ne veulent pas marcher dans la combinaison.

## L'AGE DES MOUSSES

La population de l'île aux Chiens vient d'être mise en émoi, et par une autorité que l'on nous a mal définie, au sujet des mousses que l'on voudrait, nous a-t-on dit, faire fréquenter l'école jusqu'à seize ans révolus, pour les enfants ne possédant pas le certificat d'étude.

Cette exigence, contraire au texte et à l'esprit de la loi, a cet inconvénient grave pour certains pères de famille, de les empêcher d'embarquer leur enfant comme moussa.

Aussi nous nous demandons de quelle autorité combinée, civile ou militaire, peut provenir cette innovation à l'instruction obligatoire.

Par la promulgation de l'art. 4 de la loi du 28 mars 1882, l'instruction primaire est obligatoire pour les enfants de six à treize ans révolus. Et, par arrêté du 29 décembre 1891, l'infraction à la non-fréquentation des écoles doit être constatée et réprimée par une commission communale scolaire composée du maire président, d'un délégué du Comité de l'instruction publique et de trois membres désignés par le Conseil municipal.

Voilà donc au premier degré l'autorité qui doit se préoccuper de la fréquentation des écoles; aussi nous demandons-nous quelle est l'autorité qui a mis le gendarme de l'île aux Chiens en mouvement! Ceux-là devraient savoir

que le gendarme est sans pitié quand il a une consigne ou une mission à remplir.

N. B.—A la dernière heure, on nous apprend que le garde maritime et le commissaire composeront à l'île aux Chiens la commission scolaire: dont acte et excuses à la gendarmerie.

## LA TEMPÈTE DE LA QUASIMODO

Dimanche dernier, nous avons subi une tempête de neige et de vent comme nous n'avions pas eu mieux de tout l'hiver. Aussi les pauvres marins, obligés d'aller aux provisions à travers le poudrin qui les suffoquait, s'écriaient-ils, maudit pays!

En plus de ce vent et de cette neige le thermomètre marquait 10° au-dessous de zéro, température excessive pour la saison.

Aussi tout le monde est-il d'accord à dire que le Sylvie aurait dû retarder son départ de quinze jours en le fixant comme les autres années pour la fin du mois de mars et non pour le commencement. Comme tous les armateurs de France, M. Légasse devait être renseigné que la deuxième partie de l'hiver avait été très rigoureuse et qu'elle continuait.

Au cours de la tempête de dimanche dernier, le bateau-pilote de M. Lebiguais, qui était mouillé sous l'île aux Chiens, a cassé son tangon par la force du vent, et est venu se mettre au plein dans les cailloux.

Le lendemain, le temps étant revenu au beau, il a pu être relevé à l'aide de futailles; en ce moment, il est à sec sur le slip et on le dit réparable.

Mardi, rentrait la goélette «Emile» patron Désiré Béchet, partie la veille du coup de vent. Cette goélette a beaucoup souffert dans la tempête et a même failli se perdre: elle a accordé pendant près de trois heures, son beaupré et son avant n'étaient qu'un monceau de glace. Grâce à l'intégrité de son patron et de son équipage, elle a pu se tirer d'une aussi mauvaise situation. Ayant perdu deux ou trois doris et ayant des avaries dans sa voilure, cette goélette a dû relâcher pour réparer ses avaries et ses pertes.

En ce moment, les navires sont arrivés sur les bancs, il est fort à craindre qu'ils aient eu ce même mauvais temps et qu'ils ne puissent éprouver que des avaries.

## DE MIQUELON



Le dernier courrier de Miquelon apporte la nouvelle qu'à la suite de la tempête de dimanche dernier des bancs de merlans auraient envahis les environs de Miquelon.

S'ils avaient eu des seines, les Miquelonnais en auraient pris autant qu'ils auraient voulu.

On nous a même assuré que poussé par la tempête ce petit poisson se serait jeté au plein comme fait le capelan.

Les pêcheurs de Miquelon en auraient recueilli quatre-vingts barils.

Les pêcheurs de Savoyard auraient constaté le même phénomène sans cependant pouvoir se rendre compte si c'était du hareng ou du merlan.

Voilà une manne toute céleste quelque venant de la mer, les Miquelonnais auraient bien dû en faire des tas et les enfouir dans la neige et dans la glace dont la récolte n'a pas du manquer pas plus chez eux que chez nous.

A défaut de hareng, cette abondance de merlan aurait parfaitement pu servir de boëtte ce printemps aux goélettes et leur assurer une réussite complète.

C'est le moment de dire aide-toi et le ciel t'aidera, c'était une manne bienfaisante dont Miquelon privilégié aurait pu faire fortune.

## Malades de l'Hôpital

D'après les derniers renseignements que nous avons pu nous procurer, les salles de l'hôpital renferment encore quatre-vingt-dix malades.

Devant cet encombrement, beaucoup d'armateurs ont été obligés de conserver leurs hommes à bord.

Il serait donc bien difficile de savoir combien il y a de malades provenant des passagers du Sylvie.

On nous a assuré qu'il n'y avait pas un équipage qui n'ait eu des malades internés ou soignés à bord.

Jamais pareil fait ne s'était vu au printemps, même par les temps d'épidémie de variole ou de fièvre typhoïde.

Avec un printemps aussi rigoureux, il serait à souhaiter que ces hommes soient bien rétablis avant de partir, de manière à ce qu'il n'y ait pas de rechutes.

## Arrivages et relâches des bancs

La goëlette «Aventure», de la Morue Française, est rentrée des bancs ayant eu la plus grande partie de ses doris écrasés.

La goëlette «Bayonnaise», de la même maison, a perdu ses lignes et a d'autres avaries. Ces deux goëlettes ont été éprouvées dans le coup de vent de dimanche dernier.

Le brick-goëlette «Reine Victoire» est arrivé de Lisbonne avec un chargement de sel pour divers.

## NÉCROLOGIE

Vendredi, l'après-midi, ont eu lieu les obsèques de M. Paul Vigneau, lieutenant honoraire de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, dont il faisait partie depuis sa formation.

M. Paul Vigneau était le dernier survivant des quatre frères Vigneau, qui furent unis durant toute leur vie comme ne formant qu'une seule famille, sous la direction de leur frère ainé disparu il y a quelques années seulement.

En cette triste circonstance, nous adressons à tous les membres de la famille Vigneau l'expression de nos sentiments de condoléance.

## ANNONCES & AVIS

### A VENDRE ou A LOUER Ensemble ou séparément

### L'HABITATION BEUST & FILS

Comportant magasins à sel, à morue, à marchandises; sécherie à morue (système Whitman), charpenterie, tonnellerie, comptoir, écuries, boulangerie, maisons d'habitation, graves, cales, prairies, etc.

### A VENDRE

Une magnifique chambre à coucher Louis XV en noyer ciré.— Une chambre à coucher américaine.—Fauteuils, chaises, lampes de salon, etc.

S'adresser chez M. Ed. LACROIX

## A VENDRE

1° Divers articles d'exploitation tels que chalands, grand canot à rames, bascule à contre, pompe aspirante et foulante, etc.

2° Diverses marchandises telles que caisses à morue assorties, allonges en fer pour cales et constructions. grande seine à capelan, etc.

3° Divers objets mobiliers.

S'adresser à l'Habitation Beust

## AVIS

Le monopole de représentation des Corderies de la Seine lui ayant été concédé, le soussigné a l'honneur d'informer MM. les armateurs qu'ils trouveront chez lui à de bonnes conditions:

**Avançons, Bitord, Câbles acier et manille, Coco pour aussières, sabailles et bosses de doris, Funin pour rides, Etope filée, Fil de fer pour haubans et d'amarrage, Fil d'acier, Lignes de pêche, d'amarrage, Orains, Ralingue manille et goudronnée, Taraud.**

E. BENATRE

## G. M. GRAHAM & C° Limited

**G. M. Graham**

**John F. Carey**

**Edouard Lacroix**

**John M. Gibbon**

### Agents et Courtiers maritimes

Commercial Street

**NORTHL-SYDNEY**

**Épicerie**

**Quincaillerie**

Articles d'armement

**Charbon**

**Glace**

**EDOUARD LACROIX**

Agent du Comité central des Armateurs de France

Est tout spécialement chargé des affaires avec les maisons françaises, et une attention toute particulière sera apportée par la maison aux navires et goëlettes qui viendront prendre leur boëtte à North-Sydney. Par suite de marchés passés avec les pêcheurs, Monsieur G. M. GRAHAM, Administrateur-Directeur du seul frigorifique du port, pense pouvoir l'approvisionner amplement dès que le hareng aura fait son apparition.

